



Date de la convocation
01/06/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	14

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2023-29 motion de soutien pour la protection des élus

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

Rechercher

ID : 041:214100109-20230608-2023_29-DE

Séance du 8 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc

Absents excusés : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Mme Christelle RENOU a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe qu'elle propose de prendre une motion de soutien pour la protection des élus victimes d'agressions physiques ou verbales.

Depuis des mois les associations d'élus alertent et font des propositions pour un statut protecteur des élus. Ces dernières heures confirment hélas l'urgente nécessité d'agir. La démission du maire de Saint-Brévin met en lumière partout en France la multiplication des violences, physiques et morales, subies de façon croissante par les maires : des agressions physiques aux menaces, au harcèlement et au dénigrement sur les réseaux sociaux comme dans leur vie privée ou professionnelle.

Pas un jour sans qu'une nouvelle affaire n'apparaisse : le véhicule de la maire de Plougrescant saboté la semaine dernière ; le maire de Montjoi harcelé par un influenceur ; d'autres élus qui affrontent la présence de zadistes et d'activistes comme dans les Deux-Sèvres ou le Gers ; le maire de Sevran poursuivi depuis des mois par une campagne de dénigrement anonyme qui voit aujourd'hui ses enfants menacés ; le maire de Morne-à-l'Eau jeté dans une rivière par un groupe de jeunes ; le cabinet médical du maire de Saint-Pierre-des-Corps incendié ; des maires placés sous protection policière comme le maire de Dreux après avoir reçu des menaces de mort ; ou celui de Bron en raison de son engagement contre le trafic de drogue dans sa commune ; le maire délégué du Tremblay violemment frappé par des automobilistes à la conduite dangereuse ; le maire de Plouer-sur-Rance menacé par arme à feu...

Malgré la circulaire datée du 7 septembre 2020 demandant aux procureurs de renforcer le suivi judiciaire des auteurs d'infractions commises contre les élus locaux et qualifiant d'outrage les insultes à leur encontre, jusque-là considérées comme injures, on observe par trop souvent un classement sans suite des plaintes déposées.

CONSIDÉRANT les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez, de Trôo, Jean-Luc Nexon, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de Vendôme, Laurent Brillard,

CONSIDERANT que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte,

CONSIDERANT que les agressions verbales et physiques contre les élus ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1720 à 2265 actes.



LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

APPORTE son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,

APPELLE à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.

APPELLE à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,

DEMANDE à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l' élu.

Le Maire



BOULAY-MACÉ
Mayenne

Le secrétaire de séance

RENOU Christelle